
[Imprimer](#)

JOP 2024 : Bouygues bâtiment IDF chargé du Centre aquatique de Saint-Denis

Image

Un groupement conduit par Bouygues bâtiment Ile-de-France a été retenu pour bâtir le Centre aquatique olympique et un franchissement piéton à Saint-Denis, dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

La métropole du Grand Paris (MGP), maître d'ouvrage de l'équipement, a annoncé, le 29 avril 2020, l'équipe désignée pour bâtir le Centre aquatique olympique dont le mandataire est Bouygues bâtiment Ile-de-France, associé aux architectes d'Ateliers 2/3/4/ et à ceux de VenhoevenCS. Récréa assurera l'exploitation commerciale du site et Dalkia son exploitation technique. Fin-partner 1, Inex, SBP, Inddigo, Peutz & associés, Mazet & associés et Bouygues travaux publics complètent le groupement.



Le montage juridique retenu est celui de la concession. D'une durée de 20 ans, celle-ci portera sur la conception, la construction ainsi que l'exploitation du CAO et du franchissement piéton au-dessus de l'A1 pour le relier au Stade de France.

2 configurations avant et après les JOP

Le site du CAO occupera 2,4 ha des 12,5 ha de la ZAC Plaine Saulnier. Lors des JOP de Paris 2024, l'équipement accueillera les épreuves de water-polo, de plongeon et de natation artistique. Il disposera d'un bassin de 50 m, un autre de plongeon de 22 m par 25 m, 6 000 places assises dans des tribunes de type aréna et un bassin d'échauffement temporaire de 50 m.

En phase héritage, le bâtiment sera adapté afin de rendre modulable la capacité des tribunes (de 2 500 à 5 000 places), d'aménager des locaux dédiés à la Fédération française de natation pour le pôle plongeon de l'équipe de France, et de réaliser un programme d'activités annexes proposé par le concessionnaire sur 5 000 m².

Objectifs environnementaux

L'équipe lauréate a réduit au maximum son emprise pour libérer une grande part d'espaces de pleine terre et planter 102 arbres. Elle a aussi proposé l'usage de matériaux biosourcés (charpente et ossature en bois), une maîtrise de la consommation d'eau (à raison de 85 litres par baigneur) et des objectifs de sobriété énergétique. Le toit de 5 000 m² sera par ailleurs recouvert de panneaux photovoltaïques qui permettront d'assurer l'ensemble des besoins en électricité du centre aquatique.

Pour réduire les nuisances et les impacts environnementaux, il est également prévu la filtration de l'air extérieur, la récupération de 50 % de l'eau utilisée, l'alimentation par 90 % d'énergies renouvelables ou de récupération. Le bilan carbone de la structure devrait ainsi être inférieur à 30 000 tonnes en équivalent CO₂.

Calendrier des travaux

- Depuis le 1er mars 2020 : travaux de déconstruction des bâtiments de l'ancien centre de recherche d'Engie
- Automne 2020 : travaux de dépollution et dépôt du permis de construire
- Été 2021 : début des travaux du CAO et du franchissement
- Fin 2023 : livraison